Union syndicale Solidaires

Culture Sud Solidaires

Section de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

3 au 10 décembre 2026
Élection des représentant·es du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires de l'Inrap
Filière scientifique et technique

La CCP, c'est quoi, au fait ?

C'est une **instance consultative** composée, **en nombre égal**, de **représentant·es de l'administration et de représentant·es du personnel,** compétente à l'égard des **agent·es d'une de 3 filières de l'Institut**.
Les représentant·es du personnel sont élu·es par les agent·es et les représentant·es de l'administration sont désigné·es par l'autorité auprès de laquelle la CCP est placée.
C'est une commission qui est consultée sur chaque projet de décision individuelle qui est soumis à avis par vote de ses membres.

Elle est amenée à traiter de dossiers personnels importants qui concernent :

▶ Décision relative à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
▶ Licenciement après la période d'essai ;
▶ Licenciement pour inaptitude physique ;
▶ Demandes de mutation ;
▶ Refus d'accorder un congé de formation ;
▶ Refus d'accorder un congé pour formation syndicale ;
▶ Refus d'accorder une formation continue ou une période de professionnalisation ou un congé de formation professionnelle ;

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) des personnels contractuels vont être renouvelées en janvier prochain. Avant cette date, chacun·e d'entre vous est appelé·e à élire celles et ceux qui vous représenteront dans ces instances, pour une période de quatre ans.

Il existe trois CCP distinctes à l'Inrap :
- La CCP des agent·es de la **filière scientifique et technique**
- La CCP des agent·es de la **filière administrative**
- et la CCP des agent·es hors filières, hors catégories.

SUD Culture Solidaires présente des candidat·es pour la CCP scientifique et technique.



▶ Refus d'accorder un temps partiel et litige relatif aux conditions de travail à temps partiel ;

▶ Refus d'accorder des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue ;

▶ Refus d'utiliser le compte personnel de formation (CPF) ;

▶ Refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ;

▶ Refus d'accorder des congés épargnés sur un compte épargne-temps.

En formation disciplinaire, la CCP est consultée sur les projets de **sanction disciplinaire autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de fonctions de 3 jours maximum…**



Pourquoi voter à la CCP ?

La CCP est l'instance que chaque agent·e peut saisir pour faire valoir ses droits face à l'administration dans tous les aspects de sa vie professionnelle : droits à la formation, mobilité, temps de travail, etc.

Pour défendre des acquis collectifs et ne pas laisser un·e agent·e seul·e face à sa hiérarchie pour régler les litiges et pour que la Direction ne soit pas le seul maître de notre parcours professionnel, il faut un contre-pouvoir.

La présence de représentant·es du personnel dans la CCP oblige la Direction à justifier ses décisions disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement.

Vos représentant·es SUD Culture Solidaires sont les porte-paroles et défenseur·euses des requêtes de tout·e agent·e qui saisit la CCP.

Quels sont les engagements des candidats·es de SUD Culture Solidaires ?

Nos engagements :

▶ rencontrer et échanger avec les agent·es.

▶ travailler en amont sur les dossiers ;

▶ défendre, accompagner tous les collègues en difficulté, sans favoritisme et clientélisme.

▶ porter la voix de tous·es les agents·es

▶ exiger de l'administration une véritable transparence dans la gestion des dossiers.

▶ obtenir le reclassement automatique sur des postes adaptés des agent·es ayant des problèmes de santé.

▶rester particulièrement attentif à l'équité dans le classement des demandes de mutation.

Nos candidat·es sont pleinement conscient·es de l'engagement, de l'énergie et de la disponibilité nécessaires pour représenter au mieux leurs collègues.

A SUD Culture Solidaires, même élu·es, nous tenons à continuer d'exercer nos métiers afin de rester au plus près des réalités quotidiennes du travail que nous partageons tou·tes.

Voter pour les candidat·es SUD Culture Solidaires, c'est refuser que la hiérarchisation prenne le pas sur le travail d'équipe et la solidarité nécessaires à notre discipline.



Saisir la CCP : mode d'emploi

- ➔ rédiger un courrier adressé au Président de l'Inrap (qui préside l'instance)
- ➔ préciser que vous saisissez la CCP en indiquant le motif du recours
- ➔ en parallèle, informer vos représentant·es SUD Culture Solidaires pour le suivi du dossier

Nous ne sommes fort·es que lorsque nous sommes nombreux·ses et solidaires !

1, rue des Quatre Fils 75003 Paris
01 40 15 82 68 sud@culture.fr

